

TIPS 2017 : Transport International Produits Santé

Lille 26 et 27 septembre 2017

ArchiLog sera présent
Nous interviendrons sur les optimisations douanières.
[lien vers colloque-tips.com](http://lien.vers.colloque-tips.com)

Edito

Depuis la mise en place du CDU, les auditeurs des services des douanes ont fait évoluer leurs critères pour la certification OEA, que ce soit en audit initial ou de suivi.

Il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux points suivants :

• Critère de compétence professionnelle douane

Même si l'essentiel de la compétence est externe (opérations douanières sous-traitées chez un représentant en douane), **il ne doit pas y avoir absence de compétence dans l'entreprise.**

• Traçabilité des écritures comptables et douanières

L'entreprise doit produire les dossiers import ou export correspondant à un échantillon des déclarations douanières présentées par les auditeurs. Ces dossiers doivent comporter à minima la facture commerciale, le document de colisage et le document de transport, en sus du document douanier.

• Existence et résultats du contrôle interne (notamment contrôle des déclarations douane)

Les auditeurs souhaitent valider qu'un **contrôle minimum est assuré sur le travail du représentant en douane** ; tâche souvent externalisée par l'entreprise pour des raisons de ressources et compétences.

• Opérations de formation/sensibilisation douane (risque de fraude) et sûreté sécurité

Les auditeurs ont des consignes internes pour demander **au minimum une séance de sensibilisation par période de 18 mois.**

• Mise en œuvre documentée d'une veille réglementaire

Une attention particulière est portée à la qualité du contenu et à la pertinence des informations (par exemple, on considérera peu opportun les mesures imposées par la FDA aux USA pour l'importation de fromages au lait cru dans une entreprise qui fabrique et exporte des pièces aéronautiques.

Bilan douane 2016

• 76 milliards d'euros ont été perçus par la Douane en sa qualité de collecteur de droits de douane, TVA et autres taxes.

Les droits de douane représentent 2,65 % des perceptions douanières et la TVA à l'importation 12,82 %.

• 7,3 millions de déclarations traitées par l'ICS (import control system) dans le cadre des contrôles en matière de sûreté du fret aérien et maritime.

• 1.490 entreprises O.E.A (1.389 en 2015) représentent 81,7 % du commerce extérieur français.
La France est au 3e rang européen.

• 7.983 R.T.C (8.300 en 2014 et 6.467 en 2015)

• 6.406 E.A (5.757 en 2015).

source : [résultats 2016 de la douane](#).

Statistiques OEA - 7 Juin 2017

Les Pays Bas sont devant la France en nombre d'entreprises certifiées OEA, loin derrière l'Allemagne.

Depuis le 3 mars 2017, 213 nouvelles entreprises ont été certifiées dans l'UE.

	France	Pays Bas	Allemagne		UE
AEO C	396	373	3.454		6.628
AEO S	218	116	52		613
AEO C + S	876	1036	2.556		7.832
Total	1.490	1.525	6.062		15.073

ArchiLog
11 rue d'Aix - 13510 Eguilles
Tel : + 33 442 923 354

**DOUANE +
LA LETTRE
D'INFORMATION
DES
PROFESSIONNELS**

[Abonnez vous !](#)

**Délais de
paiement**

La loi dite Sapin 2 a renforcé les sanctions pour retard de paiement, mais **a également prévu un assouplissement des délais de paiement en faveur des activités de négoce international.**

**S'enregistrer sur
REX**

La base de données REX est opérationnelle pour l'enregistrement des exportateurs EU dans le cadre des échanges avec les pays bénéficiaires du SPG.

Les nouveaux accords préférentiels de l'UE devraient intégrer d'emblée **le changement de «déclaration d'origine sous statut d'Exportateur Agréé» par «l'attestation d'origine sous statut d'Exportateur Enregistré».**

**VISITEZ NOTRE
SITE**

www.archilog.net

